

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440 - MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

## délibération :

D\_2016\_5\_12

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Objet : Convention de mise à disposition de la sonorisation

L'an deux mille seize, le vendredi 08 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 Avril 2016

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHE NY Dorian

**Pouvoirs :**

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune vient de faire l'acquisition d'une sonorisation pour les manifestations publiques. Cette sonorisation peut être mise à disposition des particuliers et des associations locales. Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ce matériel.

Vu le projet de convention type de mise à disposition de la sonorisation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention type fixant les modalités de mise à disposition de la sonorisation auprès des particuliers et des associations,
- D'INSCRIRE la mise à disposition de ce matériel au sein de la régie « location de salles et matériels municipaux »,
- DE FIXER les tarifs suivants :

	Particuliers Commune	Association communale ou scolaire	Particuliers hors commune	Associations communes extérieures
Forfait Sonorisation (caution : 500 €)	30 €/jour ou Week-end	Gratuit	50 €/jour ou Week-end	50 €/jour ou Week-end

AR PREFECTURE

016-211602362-20160408-D\_2016\_5\_12-DE

Reçu le 29/04/2016

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **29 AVR. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

